



Roulages moto Lurcy Lévis - MC Fleur de Lys 2020

Formulaire d'inscription : 3 dates, 3 formules !!!

(6 séances, 110 minutes de roulage par jour)

Cocher la ou les dates auxquelles vous souhaitez participer

Formule « A son pèpère » :

- Samedi 30 Mai 2020 : 85€ la journée
- Dimanche 31 Mai 2020 : 85€ la journée
- Samedi 12 Septembre 2020 : 85€ la journée

- Formule « J'esquive ma belle mère ce samedi soir »**
Samedi 30 et Dimanche 31 Mai 2020 : 160€ !

- Formule « Born to essorer »**
30 mai + 31 mai + 12 Septembre 2020 : 225€ !!!

Tous les champs sont obligatoires, paiement par chèque adressé à l'ordre du MC Fleur de Lys

1) Ze Païlote

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél portable de préférence: N° tél contact en cas d'urgence :

e-mail : Né le :

N° de permis de conduire ou CASM : Machine :

N° de licence FFM : **ou Pass FFM à prendre sur le site de la FFM**

Niveau demandé (entourer) :

DEBUTANT

INTERMEDIAIRE 1*

INTERMEDIAIRE 2**

CONFIRME

**Intermédiaire 1 : Moto classique, moyenne cylindrée (500 CB, ER6, 650 SV), Roadster -750cc, vieille tripe...*

***Intermédiaire 2 : Pas encore expert, ta moto fait minimum 100 chevaux, cette catégorie est pour toi !*

Contrôle administratif à partir 7h30, 1er roulage 9h00 (Experts)

Aucun remboursement ne sera possible sans certificat médical dans les 30 jours précédents l'événement.

Les enlèvements par des extraterrestres ne sont pas pris en compte sans preuves photographiques.

Les pannes mécaniques non plus, même si vous êtes possesseurs d'une moto italienne...

Les chèques seront encaissés 1 mois avant chaque manifestation.

Fait à Le

Signature du pilote

A renvoyer à : Moto Club Fleur de Lys, 36 rue du Richefort, 18500 MEHUN SUR YEVRE



CONTRAT DE PARTICIPATION

Il est établi ce contrat entre (nom et prénom du pilote)
comme participant, et le Moto Club Fleur de Lys, représenté par Morgan GOVIGNON -en sa qualité de président-
comme organisateur.

Le participant s'engage à :

- Prendre connaissance du règlement particulier, du présent contrat, et des règles de sécurités au briefing et à les respecter.
- Utiliser la piste et ses attenants dans les conditions d'utilisation normales (attaque suicide et block pass interdits)
- Renoncer à tous les recours envers le circuit et l'organisateur en cas de survenance d'un sinistre dans l'enceinte du circuit, que ce soit de leur fait, du fait du véhicule utilisé, du fait de la configuration des lieux, du fait d'un tiers ou du fait d'un loueur.
- Appliquer et respecter les décisions des commissaires de piste.
- Etre en possession d'un permis de conduire A ou d'un CASM.
- Etre en possession d'une licence FFM type NET, NCO ou PASS FFM à la journée.
- Etre en possession d'une tenue en cuir (haut et bas), d'un casque homologué, de gants, de bottes ainsi que d'une protection dorsale.
- Reconnaître à l'organisateur le droit d'exclure tout participant :
 - Dont l'équipement ne remplirait pas les normes de sécurités
 - Dont le véhicule présenterait un danger au bon déroulement de la journée
 - Déclaré non apte par le médecin du circuit.
 - Dont le véhicule n'aurait pas ses optiques (phares + clignotants) recouvertes par un ruban adhésif
 - Dont les rétroviseurs ne seraient pas démontés
- Renoncer à toute consommation d'alcool ou autres substances illicites pendant la journée de roulage.
- Ne pas faire de barbecue dans l'enceinte du circuit et à jeter ses mégots dans les réceptacles prévus à cet effet.
- Surveiller ses accompagnateurs et à faire respecter les règles de sécurité :
 - Ne pas laisser sans surveillance les enfants de moins de 16 ans.
 - Utilisation de pocket-bike, rollers, vélos est formellement interdite dans le paddock.
- Autoriser l'organisateur à prendre des photos de la journée et à les publier sur son site web et sur sa page facebook (motoclubfleurdelys.e-monsite.com).

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre à tout instant l'évolution des pilotes pour des raisons de sécurité et ce sans remboursement des frais d'inscription.

Note importante : en raison des modifications des conditions d'assurance de la FFM, les pilotes non licenciés devront obligatoirement souscrire un pass FFM à la journée directement sur le site de internet de la fédération afin d'être couvert pour rouler sur piste.

Assurance : En signant ce contrat de participation, le participant certifie être informé que la couverture assurance est de sa responsabilité (avec obligation de présentation à l'organisateur), constituée d'une couverture Responsabilité Civile délivrée exclusivement par la Fédération Française de Moto, sous forme d'une licence ou d'un 'Pass' à la journée. Toute autre assurance, prise à titre privée, hors FFM, ou en extension d'une garantie routière de l'assurance moto du participant ne sera ni reconnue, ni considérée par l'organisateur et les autres participants aux journées de roulages souscrites.

Fait à _____ Date : __/__/__

Signature du Président du MC Fleur de Lys :
Morgan GOVIGNON

Participant :
Signature Pilote